

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Le onze septembre deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 03 septembre 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Michel Le Gall, Stéphane Quillevere.

Absents excusés : Rachel Réault qui donne pouvoir à Chantal Harel, Romuald Lecoq qui donne pouvoir à Michel Le Gall, Sophie Fagot qui donne pouvoir à Anne-Marie Girard, Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Louis Fagot, Anyvonne Lostanlen.

Secrétaire de séance : Olivier Pellicant

Le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Travaux RD 31

- **Travaux RD 31 côté Kermat : D2019-09-001**

Monsieur le Maire rappelle le montant du marché initial « aménagement et sécurisation de la route de Kermat RD 31 » pour le lot 1 : 282.829,55 € HT, et présente un projet d'avenant d'un montant de 379.30 € HT. Le montant total du nouveau marché serait de 283.208,85 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 13 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

- **Travaux aménagement des entrées d'agglomération côté Kermat et Kerpont : D2019-09-002**

Monsieur le Maire indique au conseil que la commission travaux s'est réunie le 7 juillet dernier pour l'ouverture des plis concernant le marché public « aménagement des entrées d'agglomération côté Kermat et Kerpont- RD31 ».

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le comparatif et l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide de retenir les entreprises suivantes pour l'aménagement des entrées d'agglomération côté Kermat et Kerpont- RD31 et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
Voirie, réseau eaux pluviales et signalisation	COLAS	220.406,98
Aménagement paysager et maçonnerie	GOGÉ PAYSAGE	12.924,50

2/ SDEF

- **Projets communaux** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande du SDEF concernant les projets communaux de travaux pour les années à venir. Monsieur le Maire propose de réinscrire pour l'année 2020 l'éclairage du lotissement Allée de la Penzé et la partie basse de Restvez (depuis le transformateur jusqu' au virage).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent à 13 voix pour, Monsieur le Maire à présenter ces projets au SDEF. **D2019-09-003**

- **Modification des statuts** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de la réunion du comité en date du 5 juillet dernier, les élus du SDEF ont voté la modification des statuts. Les collectivités membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. Après avoir exposé le projet de modification, le conseil municipal à 13 voix pour, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère. **D2019-09-004**

3/ Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil de la nécessité de signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, afin de pouvoir procéder à la dématérialisation du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, ainsi que tous les avenants à venir. **D2019-09-005**

4/ Compte épargne- temps

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande d'un agent pour la mise en place du compte épargne-temps (CET). Celui-ci permet ouvre aux agents la possibilité de capitaliser du temps, par report d'une partie de leurs jours de congés annuels et de jours de RTT, dans la limite de 60 jours.

Une saisine du comité technique paritaire est obligatoire pour instaurer le CET.

Dans le cas de l'instauration de l'indemnisation forfaitaire et de la transformation en épargne retraite RAFP, pour les jours excédant le seuil des 20 jours inscrits dans le CET, une délibération serait nécessaire.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le CET avec la possibilité d'utiliser le temps capitalisé sous forme de congés. Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents valident la mise en place de ce dispositif.

5/ Questions diverses

- **Choucas des Tours** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une demande de motion émanant de la FDSEA 29 et de la chambre d'agriculture du Finistère, concernant l'augmentation des dégâts causés sur les cultures mais également chez les particuliers par l'espèce protégée Choucas des Tours et une demande d'étude de la population des Choucas des Tours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre la motion exposée. **D2019-09-006**

- **Commission de contrôle des listes électorales** : Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient, suite à l'absence de Nathalie Pichot, de désigner un nouveau conseiller municipal titulaire et un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales chargée d'examiner les recours préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus du maire d'inscription ou de radiation, de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24 et le 21eme jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Denis Pouliquen est désigné comme membre titulaire et Stéphane Quillevere comme membre suppléant.

- **Fonds de concours 2019** : Monsieur le Maire informe le conseil que, par délibération du 25 juin 2019, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a validé la répartition des fonds de concours pour l'année 2019. Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours a pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement dans le cadre d'une réalisation ou d'un fonctionnement d'un équipement (hors acquisition immobilière). Monsieur le Maire précise que le montant maximum attribué correspond à 30% du coût de l'investissement. Il indique que le montant attribué à la commune de Guimiliau est de 11.635,56 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à 13 voix pour :

- la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2019 et son dispositif d'application
- le montant maximum attribué à la commune, soit 11.635,56 €
- sollicite les fonds de concours pour le projet d'aménagement et sécurisation de la route de Kermat RD31 pour l'année 2019
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours. **D2019-09-007**

- **Matériel de désherbage** : Monsieur le Maire informe le conseil de devis qui ont été demandés concernant du matériel de désherbage : brosse de désherbage, bineuse électrique et débroussailleuse anti-projections.
Il précise qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régionale concernant l'achat de matériel de désherbage.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 13 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'achat d'une brosse de désherbage pour un montant de 5.750 € HT et d'une bineuse électrique pour un montant de 1.624,01 € HT. **D2019-09-008**
- **Matériel salle polyvalente** : Monsieur le Maire indique d'un devis a été demandé pour l'achat de 20 nouvelles tables et un chariot à la salle polyvalente pour un montant de 4.223,79 €HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le devis. **D2019-09-009**
- **Presbytère** : Monsieur le Maire propose au conseil de demander un rendez-vous auprès du CAUE et du FIA concernant le projet de réhabilitation du presbytère.
- **Direction des Finances Publiques** : Monsieur le Maire propose de prendre une motion d'opposition au projet concernant la nouvelle réorganisation des implantations territoriales de la Direction des Finances Publiques dans le Finistère, qui laisse entrevoir la disparition des trésoreries actuelles. Celles-ci se verraient alors remplacées par les Services de Gestion Comptable et les conseillers des collectivités locales, placés au siège de l'EPCI. Parallèlement seraient créés des accueils de proximité pour recevoir les citoyens. Après en avoir délibéré le conseil municipal à 13 voix pour, affirme son opposition à ce projet de réorganisation des services des finances publiques et apporte son soutien aux agents de la DGFIP. **D2019-09-010**
- **Journée du patrimoine** : les 21 et 22 septembre à Guimiliau, organisé par le CIAP avec camp pédagogique et prestations équestres au niveau du champ de Ty Croas.
- **Foire de Commana** le samedi 14 septembre
- **Manifestation** contre la centrale à gaz à Landivisiau le samedi 14 septembre
- **Commission enfance jeunesse** : Michel Le Gall indique qu'un diagnostic est en cours pour mener un travail de réflexion sur la prise en compte et l'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans sur le Pays de Landivisiau pour définir à moyen terme un projet jeunesse sur le territoire. Un recueil de leur parole par le biais d'un questionnaire dans l'espace public. Une réunion aura également lieu le 25 septembre à 20h à Locmelar au Melardit.
- **Halte- garderie itinérante 1000 pattes** : elle sera présente les mercredis et jeudis sur Guimiliau.
- **Commission cohésion sociale** : Chantal Harel indique qu'une visite des centres sociaux est prévue le vendredi 13 septembre.
- **Commission tourisme** : le CIAP a mis à la vente un livre sur les communes de la CCPL au prix de 2€.

Monsieur le Maire indique que le dernier sujet concernant une demande auprès du CCAS se tiendra à huis clos.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15

La prochaine réunion de conseil est fixée au mercredi 9 octobre à 19h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT Absente excusée qui donne pouvoir à Anne- Marie Girard	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ Absent excusé qui donne pouvoir à Michel Le Gall	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT Absente excusée qui donne pouvoir à Louis Fagot	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT Absente excusée qui donne pouvoir à Chantal Harel	